

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 16 juillet 2025
N° de dossier: 115805.00251/10887

André Turmel
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2025
Dossier : R-4287-2024 – Phase 2

Chère consœur,

La FCEI désire, par la présente, demander un délai pour déposer sa preuve dans le cadre du dossier mentionné en objet. La FCEI sera en mesure de déposer sa preuve le 28 juillet, à 16 h.

Cette demande de délai se justifie par le dépôt tardif des réponses aux DDR de la part d'Énergir ainsi que de la quantité non négligeable de réponses à analyser. Également, la preuve dans le dossier R-4292-2025 doit être déposée approximativement dans les mêmes délais. Ceci fait donc en sorte qu'une somme de travail non négligeable se superpose pour notre analyste.

Nous croyons que ce délai n'affectera pas de manière importante le calendrier du dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/dd